

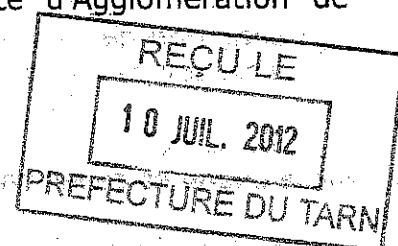
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 3 JUILLET 2012 À 18 HEURES 30**

N° 2 - 121 / 2012 : APPROBATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2012 DU CHENIL COMMUNAUTAIRE FOURRIÈRE ANIMALE

L'An Deux Mille Douze, le 3 juillet 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 juillet 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

**Membres présents :**

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Claude COSTES, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, William NION, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 JUILLET 2012

N° 2 – 121 / 2012 : APPROBATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2012 DU CHENIL COMMUNAUTAIRE FOURRIERE ANIMALE

Pilote : chenil

Autres services concernés : Affaires Générales Juridiques et Marchés Publics
Finances et Budget

Monsieur Michel TRÉBOSC, rapporteur,

Le chenil communautaire - fourrière animale pratique des tarifs visant deux objectifs majeurs :

- assurer toutes les missions de bases relevant des obligations réglementaires pour les 17 communes ;
- garantir une gestion financière maîtrisée sans compromettre la qualité du suivi sanitaire et de l'accueil de l'établissement.

La grille tarifaire 2012 a pour objectif de donner une meilleure lisibilité des tarifs pratiqués par le chenil et de les harmoniser.

Les prestations relatives à la garde, au placement et à la pension sont identiques quel que soit le mode d'entrée de l'animal (fourrière, abandon, pension, placement)
D'autres tarifs ont été supprimés ou regroupés.

Les objectifs sont :

- **favoriser les adoptions.** Les tarifs d'adoption restent attractifs ; globalement les tarifs sont inférieurs de 20% aux tarifs pratiqués au niveau national dans les refuges. L'évolution proposée a pour objectif de compenser la hausse constatée sur les médicaments.
- **Inciter à une reprise plus rapide des animaux de fourrière par leurs propriétaires.** Les tarifs relatifs aux frais de garde s'appliquent dès le premier jour complet d'hébergement. Antérieurement ces tarifs s'appliquaient à compter du quatrième jour.
- **Ajuster les tarifs incluant du déplacement avec les véhicules** afin de compenser une partie de la hausse des prix des carburants :

Le prix « frais de recherche et collecte de données avec déplacements sur le terrain (enquête) » passe ainsi de 20 à 25€.

L'article 2.28, devenu le nouveau tarif unique pour tous déplacements, a été établi sur la moyenne 2011, des articles 2.29, 2.45, 2.47 et 2.47bis supprimés, soit 21€ ; et revalorisée comme tarif pour 2012 à 25€.

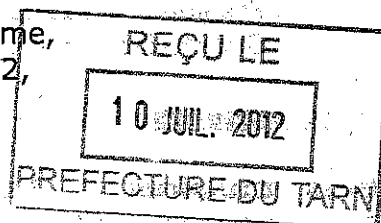
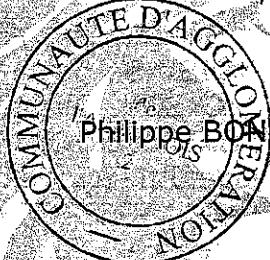
Les tarifs 2012 des prestations du chenil communautaire - fourrière animale figurent en annexe à la présente délibération.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les propositions de tarification des prestations du Chenil communautaire - Fourrière animale de Rantell pour l'année 2012.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2005 portant transfert du chenil d'Albi,**VU** l'avis favorable du bureau communautaire du 29 mai 2012,**ENTENDU** LE PRÉSENT EXPOSÉ,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,****APPROUVE** les tarifs proposés au titre de l'année 2012 figurant en annexe à la présente délibération.**DIT QUE** les tarifs seront appliqués dès que la délibération sera exécutoire.Pour extrait conforme,
Fait le 3 juillet 2012,

Le Président,

Philippe BONNÉCARRÈRE



TARIFS 2012
PRESTATIONS DU CHENIL COMMUNAUTAIRE FOURRIERE ANIMALE DE
RANTEIL

ARTICLE	DESIGNATION DES PRESTATIONS	TARIFS 2012 EN EUROS
	Adoptions chats	
2.1	Les chats mâles ayant reçu un tatouage : douze euros	12,00
2.2	Les chats mâles ayant reçu un tatouage et subi une castration : trente et un euros	31,00
2.3	Les chattes ayant reçu tatouage et subi une stérilisation : quarante et un euros	41,00
	Prestations complémentaires chats	
2.4	Supplément pour l'adoption d'un chat identifié avec puce électronique : dix euros	10,00
2.5	Supplément pour test péritonite infectieuse féline (PIF)	tarif vétérinaire
2.6	Supplément pour test leucose	tarif vétérinaire
2.7	Supplément pour un vaccin : vingt et un euros	21,00
	Adoptions chiens vaccinés et tatoués	
2.8	Chiens de race de moins de 3 ans ou chiots : quatre-vingt dix euros	90,00
2.9	Chiens de moins de 5 ans de race indéterminée : soixante-douze euros	72,00
2.10	Chiens de 5 ans à 8 ans : trente-cinq euros	35,00
2.11	Chiens de plus de 8 ans : huit euros	8,00
	Prestations complémentaires chien	
2.12	Supplément pour le passeport européen : six euros	6,00
2.13	Adoption de chiens de 2 ^e catégorie : tarifs 2.8 à 2.11 plus vaccination antirabique et test de comportement selon modalités 2.27 et 2.27 bis et après mise en conformité légale comme le permis de détention et la vérification du domicile. Informations données à la mairie du domicile.	



2.15	Supplément pour un mâle castré : vingt-neuf euros	29,00
2.16	Supplément pour une femelle stérilisée : quarante un euros	41,00
2.17	Supplément pour l'adoption d'un chien identifié avec puce électronique : dix euros	10,00
	Fourrières	
2.18	Forfait de reprise d'un chien tatoué (frais de garde et vétérinaires en sus) : quarante trois euros	43,00
2.19	Forfait de reprise d'un chien à faire identifier (frais de garde et vétérinaires en sus) : cinquante huit euros	58,00
2.20	Forfait de reprise d'un chien de 2ème catégorie conforme aux prescriptions légales (frais de garde et vétérinaires en sus) : soixante-cinq euros	65,00
2.21	Forfait de reprise d'un chat tatoué : quinze euros	15,00
2.22	Forfait d'identification avant reprise du chat : coût de l'identification puce ou dermatographe ou pince	tarif vétérinaire
2.22.1	Forfait fourrière chien reprise / 24 H : vingt et un euros	21,00
2.22.2	Forfait fourrière chat reprise / 24 H : dix euros	10,00
	Hébergement	
2.23	Frais par jour de garde d'un chat pendant le délais légal et dès le premier jour complet : cinq euros et vingt centimes	5,20
2.24	Frais par jour de garde d'un chien dès le premier jour complet jusqu'à sa sortie, payable par le propriétaire ou le détenteur au moment de la reprise. Frais payables quel que soit la date ou la raison de sortie des registres de l'animal : sept euros et cinquante centimes	7,50
2.25	Pour les personnes en situation précaire, il est appliqué un rabais de 50% sur le montant total du coût calculé d'hébergement de l'animal	
	Frais supplémentaires	
2.26	Frais de recherche en ligne par téléphone pour un animal tatoué et dont les renseignements sont périmés, sont inclus dans le prix les frais de changement de carte et frais administratifs : cinquante euros (se rajoutant, le cas échéant, aux prix ci-dessus 2.18 ; 2.19 ; 2.20 ; 2.21 ; 2.22.1 ; 2.22.2 et abondons 2.36 ; 2.37 ; 2.38 ; 2.39 ; 2.40)	50,00

2.26 bis	Frais de recherche et collecte de données avec déplacements sur le terrain (enquête) : vingt-cinq euros (se rajoutant, le cas échéant, aux prix ci-dessus 2.18 ; 2.19 ; 2.20 ; 2.21 ; 2.22.1 ; 2.22.2 ; 2.26 et abandons 2.36 ; 2.37 ; 2.38 ; 2.39 ; 2.40)	25,00
2.27	Pour les articles 2.13 et 2.18 à 2.22.2 frais vétérinaires	Tarif du vétérinaire intervenant
2.27 bis	Le Chenil Communautaire - Fourrière Animale peut requérir un test comportemental pour tout chien jugé d'abord perturbé ; le propriétaire en est informé, il en acquitte les frais	Tarif du vétérinaire intervenant
	Déplacements	
2.28	Forfait de déplacement, quel qu'en soit le motif, au domicile d'un propriétaire ou d'un usager requérant la prise en charge d'un animal, mort ou vivant, ou toute forme d'assistance, hors fourrière : vingt-cinq euros (gratuité pour les personnes à mobilité réduite)	25,00
	Abandons	
2.36	Abandon d'un chat quel que soit son sexe, son âge, sa race : vingt-deux euros (frais vétérinaires en sus pour un chat rentré blessé ou malade)	22,00
2.37	Abandon d'un chien sans distinction de race tatoué et vacciné (vaccins CHLPPI à jour) : vingt-cinq euros (frais vétérinaires en sus pour un chien rentré malade ou blessé)	25,00
2.38	Abandon d'un chien de moins de cinq ans, sans distinction de race non tatoué ou non vacciné : quarante-deux euros (frais vétérinaires en sus pour un chien rentré malade ou blessé)	42,00
2.39	Abandons d'un chien, vieux ou handicapé ou dangereux ou avec tout motif pouvant freiner sa nouvelle adoption : soixante-cinq euros (frais vétérinaires en sus pour un animal adoptable rentré malade ou blessé)	65,00
2.40	Abandon d'un chien, par un propriétaire de l'animal n'habitant pas dans la communauté d'agglomération de l'albigeois : cent trente euros (frais vétérinaires en sus pour un animal rentré blessé ou malade)	130,00
	Cages trappes	
2.42	Caution pour le prêt de matériel de capture, cage trappe, cage de contention, pince ou filet (par matériel prêté) : soixante dix euros	70,00
2.43	La détérioration complète ou la non restitution du matériel de capture, cage trappe, cage de contention, pince ou filet implique le non remboursement de la caution versée : soixante dix euros	70,00
2.44	Forfait d'installation des cages trappes : trente euros	30,00
	Dépôt de cadavres d'animaux	
2.46	La prise en charge d'un cadavre d'animal : neuf euros (se rajoutant au prix 2.28 pour déplacement au domicile d'un usager pour la prise en charge d'un animal mort)	9,00

